

Québec, le 8 mars 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-02-035 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 11 février dernier concernant différents renseignements sur le nombre d'employés ayant enfreint la politique sur les relations avec les médias et/ou qui transmet des documents ou de l'information aux médias. Nous répondrons à votre demande d'accès point par point

Point 1 : Le nombre d'employés ayant fait l'objet d'une investigation et/ou d'une enquête par année depuis 5 ans pour avoir enfreint la politique sur les relations médias et/ou pour avoir transmis des documents ou de l'information à des médias.

- Aucun employé n'a fait l'objet de telles investigations ou enquêtes dans les cinq dernières années.

Point 2 : Le nombre d'employés ayant fait l'objet de mesures disciplinaires par année depuis 5 ans pour avoir enfreint la politique sur les relations médias et/ou pour avoir transmis des documents ou de l'information à des médias; et

Point 3 : Le nombre d'employés ayant fait l'objet de rétrogradation, suspension, ou déplacement par année depuis 5 ans pour avoir enfreint la politique sur les relations médias et/ou pour avoir transmis des documents ou de l'information à des médias.

- Un seul employé a fait l'objet de telles mesures, dans les cinq dernières années.

Point 4 : Le nombre d'employés ayant fait l'objet d'un congédiement par année depuis 5 ans pour avoir enfreint la politique sur les relations médias et/ou pour avoir transmis des documents ou de l'information à des médias.

- Aucun employé n'a fait l'objet d'un congédiement pour cette raison, dans les cinq dernières années.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à

l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Claude Laflamme, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse marie-claude.laflamme@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ

pan

Pascale Porlier

p. j. 1